24 MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2005

L'avenir de la prévoyance est bien plus noir qu'on veut bien le reconnaître

Les personnes âgées entre 1 et 58 ans aujourd'hui passeront encore souvent à la caisse - et par des chemins bien divers.

PIERRE-YVES DUBOIS*

L'abaissement du taux de conversion dans le 2^e pilier n'est qu'un des multiples symptômes d'un système de prévoyance en panne.

Ces prochaines décennies, les frais de soins vont exploser suite à une longévité croissante. Pour les couvrir, les collectivités vont recourir aux proches et pour beaucoup d'entre eux ces recours pourraient s'avérer comme une mauvaise et très onéreuse surprise. Nul besoin de disserter longuement sur les cotisations directes et / ou taxes qui vont prendre l'ascenseur et qui seront payées par ces mêmes contribuables. La baisse du taux de conversion de 7,2% à

→ Ass. vieillesse et survivants

→ Prestations complémentaires

→ Assurance maternité (depuis

Le système de prévoyance

englobe bien plus qu'un taux. Il

concerne les trois piliers (AVS,

LPP et prévoyance privée: 3°

pilier), s'étend à travers les

prestations complémentaires

(PC), les caisses maladies, les

questions du financement des

médico-social) et au code civil

(par exemple, le régime succes-

manqueront dans quatre ans

Depuis une dizaine d'années,

des études approfondies ont

constaté que l'évolution des

paramètres principaux de notre

système de prévoyance était pro-

fondément négative. D'une

manière générale, il est admis

que pour 2010 (dans quatre ans

déjà), le manque de finance-

ment du système social sera de

l'ordre de 5 mia. de CHF, ce qui

revient à 1,8% de la masse sala-

5 milliards de francs

Ass. invalidité (AI)

Ass.-maladie (LAMal)

→ Ass. militaire (AM)

cache la forêt.

LES ONZE ASSURANCES SOCIALES

système social lui-même s'annonce terriblement noir.

(TABLEAU 1) SOURCE: AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

un manque de financement de 13,3 mia CHF.

La longévité ne cesse de croître

Un moteur essentiel de cette évolution est la longévité croissante. Le coefficient entre les gens de 65 ans et plus et les personnes âgées de 20 à 64 ans ne cesse de s'aggraver. En 2000, 34 retraités étaient recensés pour cent actifs (2,94 actifs pour un retraité), en 2060 on estime à 54 retraités pour cent actifs (1.85 actifs pour un retraité). A titre de comparaison, il y en avait 6 actifs pour un rentier en 1950 (voir tab. 2).

Une autre face cachée de la longévité

→ Ass. accidents (LAA)

→ Ass. chômage (AC)

Tandis que les Suisses augmentent le nombre d'assurances sociales, l'avenir du

6,4% n'est que l'arbre qui compter sur une durée de vie

allocations (voir tab. 1) et elle vit en moyenne 86 ans et en

impose ses effets jusqu'aux 2055, sa longévité est estimée à

soins en EMS (établissement l'an 2000, 290'000 personnes

→ Prévoyance professionnelle

→ Allocations familiales (AF)

moyenne d'environ 77 ans.

Aujourd'hui, il vit en moyenne

82 ans. En 2055, sa longévité sera

de 84 ans. Les femmes ont une

espérance de vie plus longue

encore. En 1948, une femme

atteignait en moyenne une lon-

gévité de 78 ans, aujourd'hui

environ 88 ans (voir tab. 3). En

âgées avaient plus de 79 ans. En

2040 leur nombre est estimé à

600'000, soit plus du double. Le

constat est encore plus alarmant

pour les personnes dépassant le

seuil des 90 ans; environ 46'000

aujourd'hui, leur nombre pour-

rait tripler en 2040 pour

atteindre 120'000. Que ces chif-

fres se vérifient ou non, il y aura

une augmentation massive de

personnes âgées qui aura pour

corollaire une problématique

qui coûtera très cher: le besoin

en soins des gens âgés explosera.

Le troisième âge,

un luxe?

Ass. perte de gain (APG)

Lors de l'introduction de l'AVS en 1948, un homme pouvait

7 17 40	77 dil3	70 di 13
→ 1985	80 ans	84 ans
→ 2005	82 ans	86 ans
→ 2025	83 ans	87 ans
→ 2055	84 ans	88 ans

Aujourd'hui (2005) hommes (+ 5 ans) et femmes (+ 8 ans) vivent bien plus longtemps qu'en 1948

(TABLEAU 3) SOURCES: OFS / AS ASSET SERVICES SA. AUVERNIER-NE

ENTRE 1948 ET 2055, LA LONGÉVITÉ

HOMMES

AUGMENTE CONSTAMMENT

l'âge. Alors que 9% des 75 à 79 ans sont considérés comme dépendants physiquement, la proportion est déjà de 19% pour les 80 à 84 ans et elle atteint même un tiers pour les personnes de plus de 84 ans. On estime qu'en 2005, 125'000 personnes âgées nécessitent des soins en Suisse. Le nombre de ces personnes augmentera d'environ 28% jusqu'en 2020 pour atteindre 160'000 et, suivant les scénarios démographiques, elles pourraient atteindre le nombre de 250'000 en 2050, soit le double d'aujourd'hui (voir tab. 4).

Constat: il y aura une forte augmentation de personnes âgées dont la plupart deviendront physiquement dépendantes. De surcroît, ces gens souffriront souvent de plusieurs maladies simultanément. En 2005, quelque 92'000 personnes de plus de 60 ans souffrent de sénilité en Suisse mais seule une partie d'entre elles a déjà besoin de soins intenses. Près de deux tiers (64%) de ces malades ont plus de 80 ans, la sénilité s'accompagne alors souvent d'autres affections. Etant donné que les troubles cérébraux organiques sont étroitement liés à l'âge, l'évolution du nombre de personnes atteintes de sénilité est parallèle à l'évolution démographique; ce nombre pourrait fort bien atteindre 115'000 en 2020 et 180'000 en 2050, ce qui impliquera des soins importants encore plus conséquents.

Une hausse significative des coûts des soins jusqu'en 2030

Le coût d'un séjour en établissement médico-social dépend principalement des taxes de home facturées aux pensionnaires. Pour 2004, les frais se chiffraient en moyenne à 5'300 francs par mois, soit 177 francs par jour tout en étant conscient que les frais effectifs des séjours peuvent s'écarter largement de cette moyenne, principalement à cause du besoin en soins. Ouand celui-ci est minime, une taxe de l'ordre de 3'000 francs est facturée. Si par contre les soins sont importants, la facture peut aller jusqu'à 10'000 francs. Toutefois, la plupart des cantons fixent des montants maximaux qui ne peuvent pas être dépassés. Ces dernières années, le montant des taxes de home a augmenté en moyenne de 2% par an. A l'heure actuelle, en prenant tous les frais en compte, un rentier AVS qui désire vivre dans un home a besoin de 5'720 francs par mois en moyenne. La question se pose de savoir d'où provient l'argent pour couvrir

Qui paie les séjours aux homes?

Les frais d'hébergement sont à la charge des pensionnaires et ne sont pas remboursés par les caisses-maladies ou d'autres assurances sociales. L'assurance-maladie participe néanmoins au coût des séjours en home en finançant une partie des prestations des soins, ce qui représente 17% du total. La majorité du paiement provient du revenu propre, principalement la rente AVS et la rente LPP qui compte pour 37% des besoins. Reste les fonds propres, c'est-à-dire la consommation de la fortune, qui permet de couvrir encore 5% de ces frais. Mais cette consommation est dans la plupart des cantons fixée à un cinquième de la fortune totale par homes ont besoin de PC et c'est année (une franchise de 25'000 francs est prévue) et elle concerne les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) vivant dans un home.

Dans cette catégorie, les personnes sont tenues d'utiliser une partie de leur fortune afin de financer leur séjour. Un autre complément est en fonction du besoin en soins, car les rentiers AVS peuvent toucher une allocation pour impotent, qui contribue à hauteur de 4% au financement.

Le solde est finalement payé par les PC, qui couvrent 31% des dépenses, mais ce montant est plafonné. Malgré les PC qui interviennent à plusieurs niveaux, il reste donc 6% à couvrir. Dans cer-

tains cantons, il existe à cet effet des prestations supplémentaires spéciales pour les pensionnaires en homes; dans d'autres, c'est l'aide sociale qui intervient ou la famille à travers la législation.

Prestations complémentaires totalement débordées

Les prestations complémentaires sont donc versées à des personnes bénéficiant d'une rente AVS ou AI. En 2004, le nombre des bénéficiaires de PC à l'AI a augmenté de 7,7%. Depuis 1990 les PC à l'AI ont crû dans des proportions nettement plus importantes que les PC à l'AVS ce qui est la conséquence de la forte augmentation du nombre de rentiers AL

En 1995, 22% d'entre eux touchaient des PC, alors qu'ils étaient 27% en 2004. Aujourdsujet, il faut encore relever que les EMS publiques prennent en considération la fortune propre pour calculer les frais. Par exemple 30.- par 10'000.- de fortune et/ou par 1000.- de revenu. Quoi qu'il en soit, si les frais dépassent ces revenus, ce qui deviendra de plus en plus la règle, il est à vérifier si la commune de domicile du pensionnaire est obligée de participer aux frais sous la forme de l'aide sociale. Le cas échéant, cela se répercutera sur le taux fiscal et les proches, car l'aide sociale peut s'adresser aux proches en ligne directe, ascendante et descendante comme le prévoit l'article 328 CCS. Si les proches refusent au vu des coûts fortement croissants, les collectivités peuvent faire appel aux tribunaux. Dans ce cas, il faut savoir qu'un

NOMBRE DE PERSONNES DEMANDANT DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC)					
	TOTAL	PC À L'AVS	AUGMENTA EN %	ATION PC À L'AI	AUGMENTATION EN %
→ 1994	180'600	139'100		41'500	
→ 200/.	237,500	1/,0'/,00	7 /.0/2	85'/00	105.8%

L'augmentation conséquente du nombre de rentiers est la cause de la très forte

55% des pensionnaires de homes profitent de PC en touchant 1,6 milliard CHF

(TABLEAU 5) SOURCES: OFAS / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

'hui, un bon quart des bénéficiaires des rentes AI a besoin de prestations pour s'en sortir financièrement. La totalité des PC versées en 2004 a atteint 2.8 mia de francs, augmentant ainsi de 6,6% par rapport à 2003. Les PC de l'AI ont quant à elles augmenté de 8,9%. Les PC jouent un rôle important dans le financement du séjour dans un home, dont les frais élevés dépassent souvent la capacité financière des rentiers. Un peu plus de la moitié des pensionnaires de une somme de 1 6 mia de francs qui leur a été versée à ce titre, ce qui représente en moyenne 2'200 francs par personne et par mois. Depuis dix ans, le nombre de personnes âgées bénéficiant de PC oscille entre 40'000 et 42'000. Au contraire du nombre de pensionnaires, les sommes versées à ces personnes au titre des PC n'ont cessé de s'accroître et ont atteint pour la première fois le seuil du milliard en 2004 (voir tab. 5).

Les proches passeront à la caisse

Comme déjà expliqué plus haut, c'est tout d'abord le pensionnaire d'un EMS qui doit le financer par ces propres moyens (AVS, LPP, PC et fortune privée). A ce

actif avec un revenu de 100'000.par an est considéré comme un proche financièrement performant et vivant dans l'aisance. Il est bon de rappeler que l'évaluation de la charge pour les proches est le fait de l'appréciation qu'en donne la collectivité.

3° pilier: la prévoyance privée ne convainc pas

Nous nous sommes référés à plusieurs reprises dans cet article aux capitaux propres pour le financement des séjours dans les homes. Force est de constater, par exemple, que la constitution de fortune à travers des assurances-vie ne fonctionne pas. Le volume des primes s'est réduit pour les assureurs vie pour la deuxième année consécutive (2003 et 2004) alors qu'il est resté quasiment inchangé durant les dix années précédentes. Conclusion: les futurs pensionnaires d'EMS ne semblent pas être conscients de la nécessité de se constituer, dans la limite de leurs capacités financières, un pilier privé à la hauteur des lourdes charges futures (voir

→ * AS Asset Services SA, Neuchâtel-Auvernier, www.assetservices.ch

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION ENTRE LES TRANCHES D'ÂGES DEPUIS 65 ANS (RETRAITÉS) ET DE 20 À 64 ANS (ACTIFS)

riale ou à 2,3% de la TVA. Dans Il est évident à prévoir que le vingt ans, en 2025, on projette besoin en soins augmente avec

ANNÉE	NOMBRE D'ACTIFS	POUR UN RETRAITÉ	
→ 1950	6	1	
→ 2000	→ 3	→ 1	
→ 2060	1.9	1	

Le vieillissement de la population est lourd de conséquences. En 2060 il y aura trois fois moins d'actifs pour un retraité qu'en 1950.

(TABLEAU 2) SOURCES: OFS / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

AUGMENTATION MASSIVE DES PERSONNES NÉCESSITANT DES SOINS

	NOMBRE DE PERSONNES NÉCESSITANT DES SOINS	AUGMENTATION EN %
→ 2005	125.000	
→ 2020	160.000	+ 28%
→ 2050	250.000	+ 100% (le double par rapport à 2005)

Le nombre de personnes âgées dépendantes va doubler dans 45 ans.

(TABLEAU 4) SOURCES: OFS / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

VIE (3° PILIER)		
→ 1997	37,7 mia. CHF	
→ 2000	38,6 mia. CHF	
→ 2004	37,7 mia. CHF	

Les Suisses ne semblent pas prêts à constituer un capital propre pour faire face aux frais de leurs soins futurs.

(TABLEAU 6) SOURCES: OFAP / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE